



Dégâts des eaux, que faire ?

Par **tvz62**, le **13/05/2013** à **09:46**

Bonjour a tous,rnrnJeune locataire de 21 et 20 ans , depuis le mois de Septembre 2012 , d'un petit appartement 1 chambre, nous avant eux la mauvaise surprise début mai de voir notre plafond de couloir (donnant sur la chambre) taché . Aussi tôt , je vais donc de voir les locataire du dessus pour essayer d'obtenir des explication . Les locataires me réponde clairement que la fuite doit certainement venir de leur adoucisseur d'eau . J'appelle aussi tôt mon propriétaire pour l'informer de la fuite, et me promet le passage d'un plombier rapidement ..j'appelle mon assurances pour les informer du dégâts des eaux et donc me propose juste de m'envoyer un devis a remplir avec les locataires du haut et si possible fournir un devis des travaux. Les jours passe et la tache devient énorme! jusqu'à ce répandre dans la chambre (75 % du plafond de couloir taché, 50% du plafond de chambre taché, de l'eau coule le long du mur chambre/couloir. Vendredi matin n'ayant toujours pas reçu le constat de l'assurance j'appelle le propriétaire pour l'informais que les dégâts deviennent de pire en pire (mauvais odeur dans l'appartement) et donc de ce fait , il contacte juste les locataire du haut pour leur demander de couper l'eau quand il ne se servent pas de leur douche etc.... UNE BLAGUE ??? non . Partant donc aux travail ce vendredi midi, et ne revenant que le du samedi a 3h00 du matin (serveurs en extra) , nous avons donc eux la mauvaise surprise de voir le plafond complètement décollé , le torchis aux plafond et imbiber d'eau et donc il pleuvait dans la chambre! , 5mm d'eau aux sols, le lit et le matelas, garde robe, vêtement trempée. je me suis donc empresser de vider la chambre très rapidement , et ma campagne cherchant a réveiller les voisin du haut pour leur demander de coupé l'eau le plus rapidement . sans nouvelle des voisin , on n'appelle le service d'urgence de l'assurance pour connaitre la marche a suivre , on nous conseille donc d'appeler les pompier , car il sont les seul a pouvoir rentrer chez les locataire du haut . 10min plus tard pompier et police sont donc a notre domicile et constate avec stupéfaction les dégâts de l'appartement . Et la stupéfaction les voisin du haut répondent a la portent et affirme avoir coupé l'eau. Les pompier et les policier demandent quand même a vérifier et donc découvrent que la vanne d'arriver d'eau n'avait pas été bien fermais . Les pompier ont donc perçais le

torchis pour vérifier si l'eau ne s'était pas accumuler aux dessus du torchis , après 10min de vérification les pompier me préviennent que le torchis est imbibé d'eau et donc peut tombé a tout moment. Les policier m'informe qu'une main courant et automatiquement déposer du a l'intervention , et que les pompier ont également fait un rapport a cas ou les assurance le demande. Les pompiers nous conseille donc si possible de ne pas dormir la . Nous avons donc du dormir a l'hôtel (a nos frais mais rembourser par l'assurance par la suite) . A ce jours, rien n'avance, chambre et couloir condamné, odeur horrible dans l'appartement , il nous reste juste un petit salon de même pas 20m² pour vivre. Le propriétaires nous a conseiller de faire les travaux aux plus vite , mais comment réaliser les travaux si la fuite na toujours pas été réparer ? Une technicien pour leur adoucisseur d'eau devrait passer que jeudi ...

Nous sommes et nous avons toujours été a jours dans nos loyers.
Aujourd'hui nous ne savons plus quoi faire , quelle démarche effectuer ?
Le laxisme du propriétaires est insupportable .
Les voisin se foute complètement de notre soucis
Nous voulons juste pouvoir récupérer notre chambre rien de plus.
J'ai contacter ce forum pour obtenir de l'aide.
Merci d'avance a tous